

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 avril 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 avril 2021

2021 DICOM 12 Convention de co-production de l'opération « Paris je t'aime ».

M. Emmanuel GREGOIRE, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de délibération en date du 30 mars 2021 par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le principe et les modalités de la convention de co-production avec MyLittleParis de l'opération « Paris je t'aime » ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Emmanuel GREGOIRE, au nom de la 5^{ème} commission ;

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe de la passation de la convention de co-production avec MyLittleParis de l'opération « Paris je t'aime ».

Article 2 : Sont approuvées les modalités de la convention de co-production avec MyLittleParis de l'opération « Paris je t'aime ».

Article 3 : La Maire est autorisée à signer ladite convention.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO